



**Déclaration du Royaume du Maroc à la 73^{ème} session annuelle
du Conseil du Commerce et Développement
Point 6: Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien**

Genève, le 15 septembre 2026

**Madame la Présidente
Monsieur le Secrétaire général par Intérim,
Monsieur le Président de l'Unité de la Palestine de la CNUCED
Excellences,
Distingués Délégués,**

Ma délégation tient tout d'abord à exprimer sa profonde gratitude à **Monsieur Pedro Manuel Moreno** pour son engagement constant en faveur du renforcement de l'Unité d'assistance à la Palestine.

Ma délégation salue les efforts déployés par **l'Unité chargée de l'assistance au peuple palestinien** pour la préparation de son rapport sur l'évolution de l'économie du Territoire palestinien occupé.

Ce rapport témoigne avec gravité de l'ampleur et de la détérioration de la situation socioéconomique dans les territoires palestiniens occupés, notamment dans la bande de Gaza, où les besoins de redressement et de reconstruction sont **estimés à 71,5 milliards de dollars**.

Le Royaume du Maroc exprime sa profonde préoccupation face à cette situation et réitère la nécessité de renforcer la mobilisation de la communauté internationale afin de faire face à la détérioration de la situation économique dans les territoires palestiniens occupés, de répondre à la crise humanitaire et de favoriser la mise en œuvre d'un **plan global de redressement et de reconstruction**.

Dans cette perspective, ma délégation **estime qu'il faut accorder** une attention particulière aux deux priorités suivantes :

1. Conformément à l'**Accord d'Accra**, au **Mandat de Doha**, au **Maafikiano de Nairobi**, au **Pacte de Bridgetown** et au **Consensus de Genève**, il est primordial que les recommandations du Conseil à l'attention de l'Assemblée générale **réaffirment clairement la continuité du mandat de la CNUCED** dans son soutien au peuple palestinien, à travers **l'évaluation des perspectives de développement économique, l'identification des obstacles au commerce et au développement**, ainsi que **l'actualisation de l'évaluation des coûts économiques résultant des destructions massives**.

2. La mise en place d'un **cadre méthodologique rigoureux, global et durable** permettant d'évaluer les coûts économiques liés à la situation dans les territoires palestiniens occupés. Ma délégation souhaite que la CNUCED poursuive et approfondisse ses travaux d'analyse et de

suivi, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies et dans le respect de son mandat.

Pour conclure madame la présidente, le Royaume du Maroc réaffirme son attachement constant à une solution politique juste et durable fondée sur la **solution à deux États**, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes des Nations Unies. Le Royaume considère que l'établissement d'un **État palestinien indépendant et souverain sur la base des frontières de 1967, avec Al-Qods-Est comme capitale**, constitue une voie essentielle vers une paix juste et durable dans la région.